



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 16 août 2013, à 19 h 30, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

Le maire mentionne qu'il enregistre la séance à des fins personnelles.
La séance est enregistrée par la directrice générale.

1. Constat de l'avis de convocation (Code municipal, article 156)

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

2. Ouverture de la séance

2013-187 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
Jean-Pierre Lacoursière, conseiller
Jacques Caron, conseiller
Gilbert Lemelin, conseiller
Régis Lemay, conseiller

Sont absents : Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller

Une personne est présente.

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu que la séance extraordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Constat de l'avis de convocation (Code municipal du Québec, article 156)
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 août 2013
4. Résolution d'appui à la Commission scolaire des Navigateurs
5. Période de questions
6. Levée de la séance

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 août 2013

2013-188 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2013

Proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 août 2013.

Adopté à l'unanimité.





4. Résolution d'appui à la Commission scolaire des Navigateurs

2013-189 RÉOLUTION D'APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

Le maire fait la lecture d'une proposition de résolution.
La proposition est proposée par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller.

M. Gilbert Lemelin, conseiller, propose un amendement.
M. Régis Lemay, conseiller, appuie la proposition d'amendement.

ATTENDU QU' il y a eu sinistre (incendie) à l'école La Clé d'Or le jeudi 8 août 2013 au matin;

ATTENDU QUE l'école et la Commission scolaire font actuellement une analyse des divers scénarios possibles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a offert son entière collaboration dans leurs démarches;

pour ces motifs,

il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly à effectuer la gestion afin de rendre disponibles le centre communautaire, les terrains, les infrastructures et son personnel à la Commission scolaire des Navigateurs;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer les documents se rattachant à la situation.

Le vote concernant l'amendement est unanime.

Proposé par M. Jacques Caron, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que l'amendement soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

5. Période de questions

6. Levée de la séance

2013-190 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 19 h 45.

Adopté à l'unanimité.

Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

